Royaume du Maroc
Ministère de l'intérieur
Province d'Essaouira
Cercle d'Essaouira
Caïdat Aquermoud
Commune Aquermoud

Aquermoud le : 16/11/2026

Avis d'achat sur bons de commande n° : 25/2026

Le président de la commune Aquermoud procède à l'achat sur bon de commande des prestations objet du présent avis, en application des dispositions de l'article 91 du décret n° : 2-22-431 relatif aux marchés publics

Objet de la prestation :

Consistance de la prestation : Etude Technique de construction des pistes suivantes :

- la piste reliant la RR 301 et green aariche sur environ 6.200 km
- la piste reliant la RR 301 et la RP 2204 passant par RASSFA sur environ 1.200km
- la piste reliant la RP2207 Et Sidi Oissmine sur environ 3.500km

N°	Désignation	Quantité	Unité
01	Levé topographique détaillé : levé topographique par un géomètre agrée, des terrains naturels sur une bande coté appropriée, et fourniture des plans nécessaires. pour les trois pistes séparément.	10.9	KM
02	Étude géotechnique : Etabli par un laboratoire agrée et qualifié conventionné avec le BET. Elle comprend la réalisation des sondages et diagnostic pour déterminer les coupes lithologiques du sol suivant les normes en vigueur, et réalisation des sondages pour les ouvrages d'assainissement et hydrauliques et étude de stabilisation des talus. Fourniture de rapport d'étude géotechnique pour les trois pistes séparément.	01	F
03	Élaboration avant projet AP effectué un diagnostic complet de l'état actuel et proposer des solutions technique les mieux adaptées pour les trois pistes séparément.	01	F
04	Élaboration projet d'exécution PE (établissement des spécifications techniques détaillés et des plans d'exécutions constituant le projet définitif ^ pour les trois pistes separement.	01	F
05	Dossier de consultation des entreprises DCE pour les trois pistes séparément.	01	F

Lieu d'exécution : la commune Aquermoud
Délai d'exécution de la prestation : est fixe à 45 jours après notification d engagement de bon de commande.
Date et heure limites de réception des devis des concurrents : le 19/11/2026 à 12h00min;
L'attributaire doit déposer son certificat d'agreement mentionnant les domaines D4 ET D5 dans 48 heures après la confirmation de son offre. Soit directement au bureau d ordre de la commune , soit envoyer par email a l adresse : ct.aquermoud 2024@gmail.com . après dépassement de ce délais sans réponse l offre sera écartée.
Les plis des concurrents doivent être déposes par voie électronique dans le portail des marches publics accessible à l'adresse :www.marchespublics@gov.ma..la caution est fixée à 3200.00 dirhams à deposér à la commune ou envoyer copie par email avant la date limite.
Le travail exigé doit être déposé à la commune AQUERMOUD en trois exemplaires pour les trois pistes séparément.

LE PRESIDENT.

Royaume du Maroc ★ Ministère de l'Intérieur ★ Commune Aquermoud

Le Président du Conseil
S/ MOHAMED EZZAKAR